

Décision

Générale

colonial

Décision n° 279 du 20 mars 1948

n° 279

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Raharijaona (Victor), sous-gouverneur de 4e classe des cadres spéciaux de Madagascar, en service au cercle de Djibouti. M. Raharijaona, accompagné de son épouse et de ses deux enfants âgés respectivement de 7 et 3 ans, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 17 avril 1948 et voyagera en 3e classe aux frais du budget local (assimilation : 4e caté gorie)